



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 1^{ER} AVRIL 2023

L'an 2023, le 1^{er} avril à 9h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 25 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames BIETH DREAN Michelle, BURLIN Véronique, ROUCHWARGER Michèle, SEMENCE-LOUIS Cindy, MARTIN Nicole

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, MAZUR Jean, SANTINI Eddy

Absente : Mme BRELOT Emilie

Absent excusé qui donne pouvoir : M. GRAILLOT Guy qui donne pouvoir à M. COURZADET Alain.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 mars 2023.

I/ BUDGET : COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé par le Trésor Public, identique au compte administratif établi par la commune.

A l'unanimité des présents le conseil municipal approuve le compte de gestion du Trésor Public.

II/ BUDGET : COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le compte administratif de l'exercice 2022 comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 301 853.98 € excédent : 22 489.52 €
- Recettes : 324 343.50 €

Section Investissement :

- Dépenses : 98 465.03 € déficit : 33 841.62 €
- Recettes : 64 623.41 €

Ces résultats cumulés avec ceux des exercices précédents donnent en :

- Section de fonctionnement : 266 618.12 € d'excédent
- Section d'investissement : 49 886.61 € de déficit

Les comptes ainsi présentés, le maire se retire et le 1^{er} adjoint fait procéder au vote du budget administratif. A l'unanimité des membres de l'assemblée habilités à voter, le compte administratif est approuvé.

III/ BUDGET : AFFECTATION DES RESULTATS

Pour l'exercice 2023, compte tenu du déficit de la Section d'Investissement auquel s'ajoute un reste à réaliser sur l'exercice 2022 de 3 845.11 € soit un total de 53 731.72€ somme qu'il faut affecter au chapitre 1068 en SI (c'est le besoin de financement en dépenses). A l'article 002, recettes de fonctionnement, c'est 212 886.40 € qui sont affectés.

Approbation à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es).

IV/ BUDGET : TAUX DES TAXES COMMUNALES

Vu le bilan satisfaisant de nos finances, cette année **encore** le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas augmenter le taux de taxes communales à savoir : Taxes foncières « bâti » et « non bâti » ainsi que Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou locaux vacants.

Cette stabilité des taux de taxes ne se traduira pas sur les feuilles d'imposition, l'Etat ayant procédé au relèvement de la base de ces taxes de 7.13%.

V/ MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

La nouvelle nomenclature de la préparation des budgets rend possible pour les conseils municipaux d'accorder à l'exécutif des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section, exception faite des chapitres : charge de personnel, amortissements et virements de section à section.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accorde à l'exécutif un taux de 7.5% d'une part sur les dépenses réelles de fonctionnement soit un plafond de 17 100.38 €, et d'autre sur les dépenses d'investissement avec un plafond de 7038.65€.

Cela pour le budget de l'exercice 2023.

VI/ BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de budget pour l'exercice 2023, projet dont les conseillers (ères) ont été destinataires préalablement à la séance de l'assemblée délibérante.

Après explication détaillée de chaque section, le maire précise que :

- La section fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à 527 636.75 €
- La section investissement es équilibrée en dépenses et recettes à 221 680.41 €

Après avoir demandé s'il y avait des questions, le maire procède au vote du budget 2023 : à l'unanimité des présents les membres du conseil municipal approuvent le budget 2023.

VII/ INFOS QUESTIONS DIVERSES

- Fondation du Patrimoine : Le Maire présente la demande de renouvellement d'adhésion de la fondation : 100 € pour les communes de moins de 500 habitants, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

TOUR DE TABLE :

Nicole Martin informe qu'il y a un problème sur le poteau EP au 21 rue Serge Duchailoux

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Il est fixé au vendredi 5 mai 2023 à 20h à la mairie, salle des mariages.

Des réunions maire et adjoints ont fixées chaque samedi à 10h en mairie ; ces réunions sont ouvertes aux conseillers (ères) qui le souhaitent.

Secrétaire de séance

Alain Courzadet



Le Maire

Jean-Yves GIOT

